

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	48	43

Date de convocation du Comité Syndical
18 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège
18 septembre 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 51
 Nombre de délégués ayant voté pour : 41
 Nombre de délégués ayant voté contre : 0
 Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
 Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 3

SÉANCE DU
25 SEPTEMBRE 2023

Le 25 septembre 2023 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Volvic, sous la présidence de M. Pierre DESMARETS, le Président Monsieur Lionel CHAUVIN étant empêché.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Florence PLUCHART est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHRETIEN Jean-Pierre, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, PLUCHART Florence, RAYMOND Isabelle, RAYNAUD Jean-Louis, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, GRENET Roland, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

Communauté de Communes Plaine Limagne : AMEILBONNE Bernard, BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LACOSTE Patrice, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédérick, MAS Gilles.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothee, CALET Didier, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : DUCREUX Bernard, LAGRU Alain, ROBERT Andrée, COULON Damien.

Pouvoirs :

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à M. Gilles DOLAT
- M. Michel DEGOILLE donne procuration à Mme Michelle STEINERT
- Mme Nathalie MARIN donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°32	À compter de la délibération n°33
Nombre de délégués présents	48	47	48
Nombre de pouvoirs	3	3	3

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2023-31 : Autorisation de signature de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée ZB 154 pour la construction d'un pôle de valorisation et d'une recyclerie sur la commune de Veyre-Monton

Le Président rappelle que le Comité Syndical du SBA a adopté un schéma directeur des déchèteries lors de son assemblée du 8 novembre 2018. Dans ce cadre, il est prévu la création d'un pôle de valorisation des déchets et d'une recyclerie sur la commune de Veyre-Monton.

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'il convient de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain de 532 m² appartenant à Mme Nicole BRILLAUD.

Après discussion avec la propriétaire du terrain, il a été arrêté un prix d'acquisition pour un montant de 900 € (soit environ 1,69 euros/m²) auxquels il conviendra d'ajouter les frais légaux.

Le Président propose au Comité Syndical :

- d'acquérir la **parcelle cadastrée ZB 154**.
- d'accepter l'acquisition de cette parcelle au prix de **900,00 €**.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé Vice-Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : ACCEPTE d'acquérir, auprès de Mme Nicole BRILLAUD, la parcelle figurant au cadastre de la commune de Veyre-Monton sous la référence ZB n°154, d'une superficie de 532 m².

ARTICLE 2 : ACCEPTE l'acquisition de cette parcelle au prix de **900,00 €**.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Pierre DESMARETS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230925-DEL2023-31-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023